

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1583

26 juin 2015

SOMMAIRE

Atento Luxco 1	75981	Independent International Services Company S.à r.l.	75978
BG Selection SICAV	75982	Industrielle de Réassurance S.A.	75981
City RE 37 S.à r.l.	75938	Infinity Investments S.A.	75978
Clausen 1 S.à r.l.	75938	Inomineval S.A.	75981
Figae Invest S.A.	75951	International Communication Services Group Sarl	75978
Florenville Investments S.A.	75948	International Programs Development S.A. ...	75981
Free Record Shop Luxembourg S.à r.l.	75948	International Synergie S.A. SPF	75982
Gabster S.A.	75952	Intertruck S.à r.l.	75978
Ganda	75952	Inverlog S.A.	75982
Goodman Cotton Logistics (Lux) S.C.Sp	75948	Isa Investments S.A.	75982
Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.C.Sp ..	75949	Isolation 2000 S.A.	75983
Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp	75950	Jeker Investment S.à r.l.	75953
Grand City Properties S.A.	75950	JL Partners	75983
Greenoak	75951	JL Partners	75983
GTI Investments	75952	Katla Manager Selection	75979
G.T. Immobilière S.A.	75980	Le Rocher	75983
Guardian Financial Company S.à r.l.	75951	Luxembourg Investment Company 47 S.à.r.l.	75979
HE Investments SICAV-FIS	75952	Luxembourg Investment Company 48 S.à.r.l.	75979
Hoxton (Lux) S.à r.l.	75938	Luxembourg Investment Company 49 S.à.r.l.	75979
IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l.	75979	Malouvag S.A.,	75984
IDI Gazeley Mannheim 1 S.à r.l.	75979	Siceno S.à r.l.	75984
IDI Gazeley Mannheim 2 S.à r.l.	75979	Sieca S.A.	75984
I. Hypothek Lux S.à r.l.	75977	Sieca S.A.	75984
Imerys Re	75980		
Immobilière Ciel S.A.	75980		
Immobilière du Chêne S.A.	75980		
ImmoFind S.à r.l.	75977		
Independent International Services Company S.à r.l.	75977		

City RE 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.940.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063736/14.

(150073128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Clausen I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, à pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Daniel Joseph THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

2) La société se trouve valablement engagée en toute circonstances par la seule signature Monsieur Jean-Marie KONTZ, nommé à la fonction de gérant technique et gérant administratif, le 27/02/2014.

Dudelange, le 22 avril 2015.

L'associé unique

Référence de publication: 2015063746/16.

(150073393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Hoxton (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.451.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ANCHORAGE ILLIQUID OPPORTUNITIES OFFSHORE MASTER IV, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited under number WK-72333, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mrs Alina Rymalova, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Hoxton (Lux) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind.

2.3 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.4 A further purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

The Company may not carry out any activity falling within the scope of the Luxembourg law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

2.5 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, to the extent permitted by Luxembourg law.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at least once every quarter at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Such signed proxy shall constitute a sufficient proof of the appointment. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication as long as such communication is initiated from Luxembourg, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Joao Margarido, born in Rossio ao Sul do Tejo Abrantes, Portugal, on 16 June 1975, professionally residing at 26, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(ii) Arun Nagwaney, born in Bremen, Germany, on 23 January 1971, professionally residing at 101 St. Martin's Lane, London WC2N 4AZ, United Kingdom; and

(iii) Philippe Leclerq, born in Liège, Belgium, on 18 May 1968, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ANCHORAGE ILLIQUID OPPORTUNITIES OFFSHORE MASTER IV, L.P., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, immatriculée auprès de c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited sous le numéro KW-72333, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hoxton (Lux) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou fournir de l'assistance de toute autre manière sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit.

2.3 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.4 La société a également pour objet l'acquisition, l'entretien et la vente, sous toute forme et par tout moyen, d'instruments financiers conformément à la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La société ne peut se livrer à des activités relevant du champ d'application de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

2.5 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des Assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Les gérants n'encourent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour des engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société, dans les limites de la législation luxembourgeoise.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société au moins une fois par trimestre sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Une telle procuration signée suffira comme preuve de la désignation. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de l'associé unique au prix de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros.

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
 - (i) Joao Margarido, né à Rossio ao Sul do Tejo Abrantes, Portugal, le 16 juin 1975, résidant professionnellement au 26, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - (ii) Arun Nagwaney, né à Brême, Allemagne, le 23 janvier 1971, résidant professionnellement au 101 St. Martin's Lane, Londres WC2N4AZ, Royaume-Uni; and
 - (iii) Philippe Leclercq, né à Liège, Belgique, le 18 mai 1968, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RYMALOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2015. Relation: EAC/2015/9612. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015065685/510.

(150075289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063899/11.

(150073547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Free Record Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Schmiede-Huldange, 3, Op d'Schmett.
R.C.S. Luxembourg B 56.432.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063904/10.

(150073601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Goodman Cotton Logistics (Lux) S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 196.402.

La Société a été constituée suivant un acte notarié en date du 10 février 2015, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015, relation: EAC/2015/3868, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, actant de la décision de continuer la société Goodman Cotton Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.748, sous la forme d'une société en commandite spéciale.

EXTRAIT

1. Raison sociale. La Société a la dénomination de Goodman Cotton Logistics (Lux) S.C.Sp.

2. Durée de la société. La Société est formée pour une durée illimitée.

3. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société ou personne affiliée à la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Identification de l'associé commandité. L'associé commandité de la Société est GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191244, et ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (l'Associé Commandité).

6. Gérance de la société. L'Associé Commandité a été nommé comme gérant de la Société.

7. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant. La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Référence de publication: 2015063912/48.

(150073399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 196.405.

La Société a été constituée suivant un acte notarié en date du 10 février 2015, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015, relation: EAC/2015/3859, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, actant de la décision de continuer la société Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.833, sous la forme d'une société en commandite spéciale.

EXTRAIT

1. Raison sociale. La Société a la dénomination de Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.C.Sp.

2. Durée de la société. La Société est formée pour une durée illimitée.

3. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société ou personne affiliée à la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Identification de l'associé commandité. L'associé commandité de la Société est GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191244, et ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (l'Associé Commandité).

6. Gérance de la société. L'Associé Commandité a été nommé comme gérant de la Société.

7. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant. La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Référence de publication: 2015063913/48.

(150073403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063915/10.

(150073930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 196.403.

La Société a été constituée suivant un acte notarié en date du 10 février 2015 enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015, relation: EAC/2015/3853, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, actant de la décision de continuer la société Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134669, sous la forme d'une société en commandite spéciale.

EXTRAIT

1. Raison sociale. La Société a la dénomination de Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp.

2. Durée de la société. La Société est formée pour une durée illimitée.

3. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société ou personne affiliée à la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Identification de l'associé commandite. L'associé commandité de la Société est GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B 191244, et ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (l'Associé Commandité).

6. Gérance de la société. L'Associé Commandité a été nommé comme gérant de la Société.

7. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant. La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Référence de publication: 2015063914/48.

(150073398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Greenoak, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.024.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenoak

Référence de publication: 2015063917/10.

(150073488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Guardian Financial Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063918/10.

(150073458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Extract of the resolutions taken at the General Meeting exceptionally held on December 22nd, 2014

- the resignations of Mr. Olivier BEAUDOUL, Mr. Thierry JACOB and Mr. Daniel PIERRE, private employees, all three professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Directors of the company with effect at the present General Meeting be accepted

- the resignation of FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, with registered office at 12 Rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg as Statutory Auditor of the company with effect at the present General Meeting be accepted;

Traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 22 décembre 2014

- Les démissions de Monsieur Olivier BEAUDOUL, Monsieur Thierry JACOB et Monsieur Daniel PIERRE, tous trois résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont acceptée avec effet à la présente assemblée.

- La démission de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que Commissaire est acceptée avec effet à la présente assemblée

Luxembourg, December 22nd, 2014.

For true copy

Référence de publication: 2015065639/21.

(150075356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 20 avril 2015, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GABSTER S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015063920/14.

(150072965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ganda, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 78.263.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 13 avril 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour mandat
Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015063922/14.

(150072912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

GTI Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063954/9.

(150073714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

HE Investments SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.856.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 avril 2015

- L'Assemblée a décidé de réélire KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

HE INVESTMENTS SICAV-FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015063965/17.

(150073001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Jeker Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.833.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1890, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1891, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey,

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

together referred as the "Shareholders".

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the shareholders holding together all the shares (parts sociales) representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Jeker Investment S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.833 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 11 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 135 page 6472 dated 17 January 2015, as rectified pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 24 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the current twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be amended as provided under article 5 of the amended articles of association according to the below resolutions (the "Class A Ordinary Shares");

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) by the issuance of ninety thousand (90,000) preferred shares (parts sociales

préférentielles) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be the one as provided under article 5 of the amended articles of association according to the below resolutions and entitling to dividend as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase, such preferred shares (parts sociales préférentielles) being divided into nine (9) different classes of shares (parts sociales), namely classes B (“Class B Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie B), C (“Class C Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie C), D (“Class D Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie D), E (“Class E Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie E), F (“Class F Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie F), G (“Class G Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie G), H (“Class H Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie H), I (“Class I Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie I) and J (“Class J Preferred Shares”) (parts sociales préférentielles de catégorie J) as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class B Preferred Shares	10,000
Class C Preferred Shares	10,000
Class D Preferred Shares	10,000
Class E Preferred Shares	10,000
Class F Preferred Shares	10,000
Class G Preferred Shares	10,000
Class H Preferred Shares	10,000
Class I Preferred Shares	10,000
Class J Preferred Shares	10,000
Total	<u>90,000</u>

3. Subscription to and full payment by contribution in cash by:

- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1890, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey of (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Preferred Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Preferred Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Preferred Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Preferred Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Preferred Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of fourteen million six hundred and three thousand three hundred sixty-eight Euros eighty-six Cents (EUR 14,603,368.86);

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1891, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1419, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, a registered private company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109492, having its registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey of (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Preferred Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Preferred Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Preferred Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Preferred Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Preferred Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Preferred Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Preferred Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Preferred Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of five hundred and ten thousand one hundred thirty-one Euros fourteen Cents (EUR 510,131.14);

4. Determination of the rights attached to each type and class of shares (parts sociales) and subsequent modification of Article 5 of the articles of association;

5. Full restatement of the articles of association including the conversion of the German version into a French version; and

6. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to convert the current twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) by the issuance of ninety thousand (90,000) preferred shares (parts sociales préférentielles) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whose rights will be the one as provided under article 5 of the amended Articles according to the below resolutions and entitling to dividend as from this date, such preferred shares (parts sociales préférentielles) being divided into nine (9) different classes of shares (parts sociales), namely Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class B Preferred Shares	10,000
Class C Preferred Shares	10,000
Class D Preferred Shares	10,000
Class E Preferred Shares	10,000
Class F Preferred Shares	10,000
Class G Preferred Shares	10,000
Class H Preferred Shares	10,000
Class I Preferred Shares	10,000
Class J Preferred Shares	10,000
Total	<u>90,000</u>

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Preferred Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Preferred Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Preferred Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Preferred Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Preferred Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of fourteen million six hundred and three thousand three hundred sixty-eight Euros eighty-six Cents (EUR 14,603,368.86).

The person appearing declares that (a) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class B Preferred Shares, (b) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class C Preferred Shares, (c) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class D Preferred Shares, (d) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class E Preferred Shares, (e) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class F Preferred Shares, (f) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class G Preferred Shares, (g) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class H Preferred Shares, (h) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class I Preferred Shares, and (i) nine thousand six hundred sixty-two (9,662) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of fourteen million six hundred and three thousand three hundred sixty-eight Euros eighty-six Cents (EUR 14,603,368.86) have been entirely paid up in cash by Quadriga Capital IV Global Holding I L.P. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of fourteen million six hundred and ninety thousand three hundred twenty-six Euros eighty-six Cents (EUR 14,690,326.86) evidence of which is given by a bank certificate.

Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Preferred Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Preferred Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Preferred Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Preferred Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Preferred Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Preferred Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Preferred Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Preferred Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of five hundred and ten thousand one hundred thirty-one Euros fourteen Cents (EUR 510,131.14).

The person appearing declares that (a) three hundred thirty-eight (338) Class B Preferred Shares, (b) three hundred thirty-eight (338) Class C Preferred Shares, (c) three hundred thirty-eight (338) Class D Preferred Shares, (d) three hundred thirty-eight (338) Class E Preferred Shares, (e) three hundred thirty-eight (338) Class F Preferred Shares, (f) three hundred thirty-eight (338) Class G Preferred Shares, (g) three hundred thirty-eight (338) Class H Preferred Shares, (h) three hundred thirty-eight (338) Class I Preferred Shares, and (i) three hundred thirty-eight (338) Class J Preferred Shares, together with a total share premium of five hundred and ten thousand one hundred thirty-one Euros fourteen Cents (EUR 510,131.14) have been entirely paid up in cash by Quadriga Capital IV Global Holding II L.P. and that the Company has from now on at its disposal the total amount of five hundred and thirteen thousand one hundred seventy-three Euros fourteen Cents (EUR 513,173.14) evidence of which is given by a bank certificate.

Further to the share capital increase of the Company and the creation of the new classes of shares (parts sociales), the shares (parts sociales) of the Company shall be held as follows:

	Quadriga Capital IV Global Holding I L.P. represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited,	Quadriga Capital IV Global Holding II L.P. represented by its general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., itself represented by its general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited,	Total
Class A Ordinary Shares	12,079	421	12,500
Class B Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class C Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class D Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class E Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class F Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class G Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class H Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class I Preferred Shares	9,662	338	10,000
Class J Preferred Shares	9,662	338	10,000
Total	99,037	3,463	102,500

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to attribute to each type and class of shares (parts sociales) the rights as described in article 5 of the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

“ Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) (the “Class A Ordinary Shares”), ten thousand (10,000) class B preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the “Class B Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class C preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the “Class C Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class D preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie D) (the “Class D Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class E preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the “Class E Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class F preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the “Class F Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class G preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the “Class G Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class H preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the “Class H Preferred Shares”), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the “Class I Preferred Shares”) and ten thousand (10,000) class J preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie J) (the “Class J Preferred Shares”), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the “Preference Shares”.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60 % of the nominal value of the Class A Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 % of the nominal value of the Class B Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class C Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 % of the nominal value of the Class C Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class D Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 % of the nominal value of the Class D Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class E Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 % of the nominal value of the Class E Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class F Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 % of the nominal value of the Class F Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class G Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 % of the nominal value of the Class G Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class H Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 % of the nominal value of the Class H Preferred Shares; and
- the holder(s) of the Class I Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares;

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holder(s) of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Preferred Shares, then if no Class J Preferred Shares are in existence, Class I Preferred Shares and in such continuation until only class B Preferred Shares are in existence).

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by

carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its Preference Shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class B Preferred Shares through the Class J Preferred Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

In the event of reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales), the relevant class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Cancellation Amount. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off. The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = NP + (P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of Preference Shares (the “Repurchase”), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts and shall be assessed by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in good faith and with the view to the Company’s ability to continue as a going concern.

- “Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager (gérant) of the Company, or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance) of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- “Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities.

- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference Shares.

- “Profit Entitlement” shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.”

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows and further RESOLVE to convert the German version of the Articles into a French version:

“ **Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is Jeker Investment S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to promoting, managing, acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred and two thousand five hundred Euros (EUR 102,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (parts sociales ordinaires de catégorie A) (the "Class A Ordinary Shares"), ten thousand (10,000) class B preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the "Class B Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class C preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the "Class C Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class D preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie D) (the "Class D Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class E preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the "Class E Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class F preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the "Class F Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class G preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the "Class G Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class H preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the "Class H Preferred Shares"), ten thousand (10,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares") and ten thousand (10,000) class J preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie J) (the "Class J Preferred Shares"), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Preference Shares".

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60 % of the nominal value of the Class A Ordinary Shares;

- the holder(s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 % of the nominal value of the Class B Preferred Shares;

- the holder(s) of the Class C Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 % of the nominal value of the Class C Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class D Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 % of the nominal value of the Class D Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class E Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 % of the nominal value of the Class E Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class F Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 % of the nominal value of the Class F Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class G Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 % of the nominal value of the Class G Preferred Shares;
- the holder(s) of the Class H Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 % of the nominal value of the Class H Preferred Shares; and
- the holder(s) of the Class I Preferred Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares;

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holder(s) of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Preferred Shares, then if no Class J Preferred Shares are in existence, Class I Preferred Shares and in such continuation until only class B Preferred Shares are in existence).

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its Preference Shares provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class B Preferred Shares through the Class J Preferred Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

In the event of reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares (catégorie de parts sociales), the relevant class of shares (catégorie de parts sociales) gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Cancellation Amount. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off. The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = NP + (P+ CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of Preference Shares (the “Repurchase”), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts and shall be assessed by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company in good faith and with the view to the Company’s ability to continue as a going concern.

- “Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager (gérant) of the Company, or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance) of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- “Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities.

- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference Shares.

- “Profit Entitlement” shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of manager(s) of the category A (gérant(s) de catégorie A) and of manager(s) of the category B (gérant(s) de catégorie B). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of a manager of the category A (gérant de catégorie A) and a manager of the category B (gérant de catégorie B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of

managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least five (5) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another provided that (without prejudice to any quorum requirements) a majority of the managers (gérants) are physically present at this board meeting.

6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of sharehol-

ders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on first Monday of June of each year, at 4.00 PM.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2015 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 5.6. of these Articles.

Art. 12. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles."

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour d'avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1890, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employée Privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée, et

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1891, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employée Privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée,

conjointement ci-après les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Jeker Investment S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 192.833 et constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 page 6472 le 17 janvier 2015, tel que rectifié par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

Agenda:

1. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront modifiés tels que prévus par l'article 5 des statuts modifiés de la Société suivant les dispositions ci-dessous (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront ceux tels que prévus par l'article 5 des statuts modifiés de la Société suivant les dispositions ci-dessous et donnant droit à un dividende à partir du jour de la décision des associés sur l'augmentation de capital proposée, ces parts sociales préférentielles étant divisées en neuf (9) catégories de parts sociales, nommément catégorie B («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), C («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), D («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D»), E («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), F («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F»), G («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), H («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H») et J («Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J») comme ci-dessous:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J	10.000
Total	<u>90.000</u>

3. Souscription et paiement par un apport en numéraire par:

- Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1890, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey de (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions six cent trois mille trois cent soixante-huit Euros quatre-vingt-six Centimes (EUR 14.603.368,86);

- Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1891, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey, représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1419, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, une société privée constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109492, ayant son siège social au Quadriga Capital House, Britannia Place, Bath Street, JE2 4SU St Helier, Jersey de (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent dix mille cent trente-et-un Euros quatorze Centimes (EUR 510.131,14);

4. Détermination des droits attachés à chaque catégorie de parts sociales et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Refonte totale des statuts incluant la conversion de la version allemande en une version française; et

6. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, en douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dont les droits seront ceux tels que prévus par l'article 5 des Statuts modifiés de la Société suivant les résolutions ci-dessous et donnant droit à un dividende à partir de cette date, ces parts sociales préférentielles étant divisées en neuf (9) catégories de parts sociales, nommément les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J comme ci-dessous:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J	10.000
Total	<u>90.000</u>

Souscription - Paiement

Sur ce comparait:

Quadriga Capital IV Global Holding I L.P., représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited dûment représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions six cent trois mille trois cent soixante-huit Euros quatre-vingt-six Centimes (EUR 14.603.368,86).

La personne comparante déclare que les (a) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) neuf mille six cent soixante-deux (9.662) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions six cent trois mille trois cent soixante-huit Euros quatre-vingt-six Centimes (EUR 14.603.368,86) ont été entièrement libérées en numéraire par Quadriga Capital IV Global Holding I L.P. et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de quatorze millions six cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-six Euros quatre-vingt-six Centimes (EUR 14.690.326,86) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Quadriga Capital IV Global Holding II L.P., représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited, dûment représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec

une prime d'émission d'un montant total de cinq cent dix mille cent trente-et-un Euros quatorze Centimes (EUR 510.131,14).

La personne comparante déclare que les (a) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, (b) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, (c) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, (d) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, (e) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, (f) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, (g) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, (h) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, et (i) trois cent trente-huit (338) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent dix mille cent trente-et-un Euros quatorze Centimes (EUR 510.131,14) ont été entièrement libérées en numéraire par Quadriga Capital IV Global Holding II L.P. et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de cinq cent treize mille cent soixante-treize Euros quatorze Centimes (EUR 513.173,14) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation du capital de la Société et de la création des nouvelles catégories de parts sociales, les parts sociales de la Société seront détenues comme ci-dessous:

	Quadriga Capital IV Global Holding I L.P. représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited	Quadriga Capital IV Global Holding II L.P. représenté par son general partner Quadriga Capital Europe IV GP L.P., lui-même représenté par son general partner Quadriga Capital IV Europe GP Limited	Total
Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A	12.079	421	12.500
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I	9.662	338	10.000
Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J	9.662	338	10.000
Total	99.037	3.463	102.500

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'attribuer à chaque catégorie de parts sociales les droits tels que décrits à l'article 5 des Statuts qui sera modifié pour refléter les résolutions qui précèdent et qui se lira comme suit:

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie F (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie J (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J sont collectivement dénommées les «Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I;

le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité au(x) détenteur(s) de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire, en premier lieu aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, puis s'il n'y a plus de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en existence).

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut, sujet au consentement préalable des tous les associés, racheter ses Parts Sociales Préférentielles pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie (s) entière(s) de parts sociales (étant les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B jusqu'aux Parts Préférentielle de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales concernée donne droit à ces détenteurs, pro rata à leur participation dans cette catégorie, au Montant de l'Annulation. Pour éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation. Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion et ce dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Pour le besoin des présents Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Dans le cas où la Société souhaiterait réaliser des profits additionnels (par exemple un paiement en earn-out) après le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (le «Rachat»), des suites d'une opération qui s'est réalisée avant le Rachat, alors le Montant Disponible calculé pour les besoins du rachat prendra en compte ces profits additionnels.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point de vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délai de moins de six (6) mois sur base des Comptes Intérimaires et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant de l'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible sachant qu'un tel Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date d'au maximum huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de refondre entièrement les Statuts de la Société qui seront modifiés pour refléter les résolutions qui précèdent et qui se liront dorénavant comme suit et ensuite DECIDENT de convertir la version allemande des Statuts en une version française:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Jeker Investment S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, d'intérêts et de titres, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, intérêts et titres. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière des titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société peut emprunter sous toute forme, excepté par voie d'offre au public. Elle peut émettre par voie de placement privée uniquement, des titres, des obligations et reconnaissances de dettes et d'autres instruments de dette et/ou titres de participation. La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, même si non substantielle, ou à toute société étant une actionnaire direct ou indirect de la Société ou société affiliée appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»). Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de Sociétés Affiliées. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.3. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marques et/ou de droits intellectuels de quelque nature que ce soit.

2.4. La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière concernant ses biens meubles ou immeubles, y compris mais non limité à la promotion, la gestion, l'acquisition, la possession, le louage, la location, le crédit-bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de biens mobiliers ou immobiliers.

2.6. La Société pourra en outre, en particulier en ce qui concerne les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par la Société ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes actionnaires que la Société.

2.7. La description ci-dessus doit être comprise dans les sens le plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient

avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille cinq cents Euros (EUR 102.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie F (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H»), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I») et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de catégorie J (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J sont collectivement dénommées les «Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H; et
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I;

le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité au(x) détenteur(s) de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire, en premier lieu aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, puis s'il n'y a plus de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en existence).

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut, sujet au consentement préalable des tous les associés, racheter ses Parts Sociales Préférentielles pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie (s) entière(s) de parts sociales (étant les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B jusqu'aux Parts Préférentielle de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales concernée donne droit à ces détenteurs, pro rata à leur participation dans cette catégorie, au Montant de l'Annulation. Pour éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation. Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion et ce dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Pour le besoin des présents Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Dans le cas où la Société souhaiterait réaliser des profits additionnels (par exemple un paiement en earn-out) après le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (le «Rachat»), des suites d'une opération qui s'est réalisée avant le Rachat, alors le Montant Disponible calculé pour les besoins du rachat prendra en compte ces profits additionnels.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point de vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délai de moins de six (6) mois sur base des Comptes Intérimaires et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant de l'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible sachant qu'un tel Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date d'au maximum huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement pourvu que (sans préjudice des exigences de quorum) une majorité des gérants soient physiquement présents à cette réunion du conseil.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 16h00.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Sous réserve des dispositions de l'Article 5.1.2 des Statuts, le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans l'Article 5.6 de ces mêmes Statuts.

Art. 12. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/04/2015. Relation: EAC/2015/9239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04/05/2015.

Référence de publication: 2015065719/1380.

(150075366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

I. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.212.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de ses associés, TCS II Lu S.à r.l. et TCS II Opportunities Lu S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063975/14.

(150073485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ImmoFind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 17, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 180.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ImmoFind S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063976/12.

(150073449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 33, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 179.941.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Independent International Services Company S.à r.l. tenue au siège social le 09 Février 2015 à 11 heures

Ordre du jour

1- L'Assemblée approuve le transfert de siège du 3, Neiewee L-9157 Heiderscheid au 33, Neiewee L-9157 Heiderscheid. Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12h00 heures.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015063977/14.

(150073021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Intertruck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.652.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015064003/14.

(150073842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 33, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 179.941.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de INDEPENDENT INTERNATIONAL SERVICES COMPANY S.A R.L. tenue au siège social le 09 Février 2015 à 11 heures

Résolution

- Madame Ann DE JAEGER, gérante de la société, atteste par la présente son changement d'adresse:

- Nouvelle adresse: 33, rue Neie Wee L-9157 HEIDERSCHEID Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12h00 heures.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015063978/15.

(150073463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

Les statuts coordonnés au 13 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063979/10.

(150073028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

International Communication Services Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 187.425.

Suite à une erreur matérielle concernant le patronyme du gérant de catégorie B, son état civil est dorénavant le suivant: Ramy Magdy Mohamed Kamal Mohamed BERBESH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.04.2015.

Référence de publication: 2015063981/12.

(150072973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 28 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Madame Margrét SVEINSDOTTIR

- Monsieur Andri V. SIGURDSSON

- Monsieur Eric CHINCHON

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

2. de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064031/17.

(150072999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 47 S.à.r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.065.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015063987/11.

(150073199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

IDI Gazeley Mannheim 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 48 S.à.r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.070.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015063988/11.

(150073200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

IDI Gazeley Mannheim 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 49 S.à.r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.071.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015063989/11.

(150073647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

G.T. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.719.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 avril 2015

Conformément aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, il a été décidé:

- De renouveler le mandat des 3 administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

1. Monsieur Enrico Van Erkelens, en sa qualité d'administrateur A, demeurant 37, Kabelsweg, NL-1014 BA Amsterdam;
2. Monsieur Flavio Marzona, en sa qualité d'administrateur B, demeurant 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
3. Monsieur Dimitri Holderbach, en sa qualité d'administrateur A, demeurant 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

- De renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Enrico Van Erkelens, demeurant 37, Kabelsweg, NL-1014 BA Amsterdam, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2020;

- De renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes European Audit, 11 rue Hiel, L-7390 Blaschette, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2020;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065654/21.

(150075574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Imerys Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063990/10.

(150073922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015063991/11.

(150073829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Immobilière du Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, rue du Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 181.986.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063992/10.

(150073430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Atento Luxco 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 170.329.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 29 avril 2015

En date du 29 Avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., ayant le siège sociale à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès de RCSL sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprise agréée jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se terminant 31 Décembre 2017.
- d'accepter la démission de Madame Ruth Springham de son mandat d'administratrice de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Vishal Jugdeb, né le 5 Août 1977 à Port Louis, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau administrateur de la Société avec immédiat et ce pour une durée de six ans.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Jay Corrigan
- Ms. Melissa Bethell
- Mr. Aurelien Vasseur
- Ms. Vishal Jugdeb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Avril 2015.

Référence de publication: 2015065408/23.

(150075380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 28.689.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063993/10.

(150073931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Inomineval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 163.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour INOMINEVAL S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063995/12.

(150073557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

International Programs Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.569.

—
Le bilan de clôture de liquidation au 19/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064000/9.

(150073912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

BG Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.650.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Marylène Alix en tant qu'administrateur, avec effet au 21 juillet 2014,
- d'accepter la démission de Monsieur Piermario Motta en tant qu'administrateur, avec effet au 21 juillet 2014,
- d'accepter la démission de Monsieur Mario Andrea Beccaria en tant qu'administrateur et président, avec effet au 2 février 2015,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Edoardo Tubia en tant qu'administrateur, avec effet au 15 octobre 2014,
- de ratifier la cooptation de Madame Barbara Malagutti en tant qu'administrateur, avec effet au 12 février 2015,
- de renouveler les mandats de Monsieur Edoardo Tubia et de Madame Barbara Malagutti en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en 2017,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 Rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BG Sélection Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015065472/23.

(150075714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

International Synergie S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.155.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour International Synergie S.A. SPF

Référence de publication: 2015064001/15.

(150073642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Inverlog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064004/9.

(150073566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Isa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.582.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Isa Investments S.A.

Référence de publication: 2015064005/15.

(150073637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16/04/2015 à 15h00

Pour statuer sur la révocation de l'ancien commissaire aux comptes et la nomination du nouveau commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide de révoquer à ce jour le commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549

Et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes et ceci pour une durée indéterminée:

- FINPART S.A., 32, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg, RCSL B 92961

Signature.

Référence de publication: 2015064006/15.

(150073666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

JL Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 10, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064022/10.

(150073262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

JL Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 10, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064023/10.

(150073263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Le Rocher, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 189.362.

—
Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil d'administration de votre société avec effet immédiat.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2015064048/10.

(150073544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Malouvag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.124.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 9 avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 9 avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour MALOUVAG S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015064157/22.

(150073193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Siceno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16/3C, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 155.015.

Les statuts coordonnés au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064327/10.

(150072884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sieca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 169.772.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064328/10.

(150073482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sieca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 169.772.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064329/10.

(150073483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.
